

ACADÉMIE DE POITIERS

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE CAMILLE GUÉRIN

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 6 – 5 juin 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Présidence de : Mme Christine FUHREL

Quorum : 15

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes Désignation	N°
I – <u>Approbation de l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2020</u> Ordre du jour du CA du 05 06 2020	Vote	3			
II – <u>Vie pédagogique et éducative</u>					
III – <u>Fonctionnement général</u> Protocole sanitaire COVID 19		3 et 4	63	Protocole sanitaire	1
IV – <u>Vie financière</u> Décision budgétaire modificative	Vote	5	62	DBM, FRM	2,3,4
V – <u>Questions diverses</u>					

Signatures

La Présidente

Mme FUHREL Christine



La Secrétaire

Mme BELIARD Catherine

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 5 juin 2020

Qualité		Titulaires			Invités/Suppléants					
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	Mme FUHREL Christine	1							
	Adjoint	Mme BABIN Delphine	1							
	Gestionnaire	M. LIENART Jean-François	1							
	CPE	M. ALBERT Didier	1							
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Mme MONCOND'HUY Léonore		1						
	Groupement de commune	M. SOL Gérard		1						
	Commune siège	Mme BALLON Clothilde		1						
	Collectivité de rattachement	M. TIRANT Benoît		1						
Personnalité qualifiée										
Total			4	4	0		0	0	0	
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme TOCHON Viviane	1							
		M. BOUTIN Marc	1							
		Mme JULIEN Anne-Laure	1							
		Mme GRILLET Claudia	1							
		M. FRESON Damien	1							
		Mme DAMON Géraldine	1							
		Mme COUTANT Monique	1							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Mme BÉLIARD Catherine	1							
		Mme GENAIVRE Isabelle	1							
		Mme GAUDIN Sandrine	1							
Total			10	0	0		0	0	0	
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M. MÉHEUX-DRIANO Yann	1							
		Mme FRADET Rachel		1						
		M. BOUYER Jean	1							
		M. BRION Loïc	1							
		Mme DEVEAUX Sophie	1							
		Elèves	Mme SABERAZANA Sandra Lois			1		M. MESNIER Guilhem	1	
	M. SIBELLAS Baptiste				1					
	M. GREGORY William		1							
	M. MAUMONT-BARIBAUD Edouard		1							
		Mme DESCAMPS Amandine	1							
Total			7	1	2		1	0	0	

Le quorum étant atteint (21), Mme le Proviseur ouvre la séance à 18h05.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme BELIARD Catherine

Sortie de M. Brion avant le vote de la DBM et retour à 18h19

18h15 : arrivée de Mme Grillet

I. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2020

Ordre du jour du conseil d'administration du 5 juin 2020

Protocole sanitaire « réouverture de l'établissement »
Ajout d'une DBM à l'ordre du jour

Vote pour l'ajout à l'ordre du jour de la DBM
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

II. Vie pédagogique et éducative

III. Fonctionnement général

Protocole sanitaire COVID 19

Annexe 1 : Protocole sanitaire « réouverture établissement »

Mme le Proviseur précise comment le protocole a été conçu à partir des différents protocoles à suivre (Région, Education Nationale...).

Le lycée Camille Guérin est centre d'examen à partir du 22 juin pour les concours CPGE : 9 protocoles à appliquer !

Mme le Proviseur tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du protocole du lycée et en particulier Mélanie Lafon, personnel de l'intendance en charge de la sécurité.

Mme Mélanie Lafon présente le protocole sanitaire de l'établissement à l'aide d'un diaporama.

• Rappel des 5 fondamentaux du protocole sanitaire

- maintien de la distanciation physique
- application des gestes barrières
- limitation du brassage des élèves
- nettoyage et désinfection des locaux et des matériels
- formation, information et communication

• Calendrier d'ouverture pour les élèves du secondaire

- accueil des élèves du secondaire à partir du lundi 8 juin 2020 : toutes les classes seront accueillies selon un calendrier
- horaires : 8h00 – 17h30

• Capacité d'accueil

- principe : 1 groupe = 1 salle
- entre 10 et 15 élèves par salle
- 18 salles par jour soit une capacité maximale de 200 élèves : définie en fonction du nombre d'agents disponibles
- utilisation uniquement des salles du 1er étage du bâtiment A
- pas d'utilisation des salles spécifiques, du CDI
- Mme Tochon (professeur d'arts plastique) demande comment les élèves vont pouvoir venir récupérer leurs affaires. Mme le Proviseur répond qu'une réflexion sur ce sujet est en cours.

• Entrées, sorties et circulation

- entrée des élèves par le portail côté vie scolaire
- entrées et sorties des élèves échelonnées avec contrôle de la distanciation physique par les personnels du lycée
- sens de circulation marqué au sol et fléché
- lavage obligatoire des mains (gel hydro-alcoolique) avant de monter en cours

• Mesures sanitaires et nettoyage

- masque obligatoire à l'entrée dans l'établissement pour les élèves et les personnels dans zones de circulation et lorsque la distanciation ne peut pas être respectée
- ajout au protocole initial : pour les enseignants « le port du masque n'est toutefois pas obligatoire lorsqu'ils font cours et sont à plus d'un mètre des élèves » (art.36 décret n°2020-663 du 31 mai 2020)
- la fontaine dans le préau a été démontée
- dans chaque salle de classe : gel hydro-alcoolique, produit désinfectant, lingettes désinfectantes
- un agent surveillera l'accès aux toilettes et assurera leurs désinfections après le passage des élèves

• Demi-pension

- sondage lors de l'accueil des élèves pour la prévision des effectifs
- effectif maximum : 140 personnes pendant la durée du service de 11h à 13h45
- rotation des élèves pour l'accès au self
- marquage au sol
- lavage des mains
- gestion du masque
- marquage des emplacements sur chaque table

• Internat lycée

L'internat lycée pourra être ouvert uniquement pour les élèves de terminale qui passeront les oraux de rattrapage. Peu d'élèves devraient être concernés.

Un représentant d'élève demande si ces élèves ne pourraient pas être accueillis à la résidence préparatoire qui sera ouverte à cette période, surtout s'il n'y a que deux ou trois lycéens.

Mme le Proviseur dit que l'idée est bonne et que cela peut être envisagé en mettant un AED si parmi les lycéens il y a des mineurs.

• Résidence CPGE et restauration pour les étudiants qui passent les concours

La résidence ouvrira le samedi 20 juin pour les étudiants internes CPGE qui passent les concours.

Les chambres ont toutes été vidées, nettoyées et désinfectées.

- un étudiant par chambre
- étudiants répartis en secteur en fonction des concours auxquels ils sont inscrits
- capacité maximale de 140 étudiants
- pas d'espace commun, pas le droit d'aller dans la chambre d'un autre étudiant
- kitchenettes fermées
- nettoyage approfondi quotidien par des agents
- chaque étudiant devra nettoyer la douche et/ou le wc après son utilisation (matériel nécessaire mis à disposition)
- responsabilisation des étudiants qui devront signer une charte à leur entrée à la résidence

La restauration sera assurée, pour les élèves de la résidence, midi et soir. Pour le samedi et le matin des discussions sont en cours avec les agents pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.
La restauration ne sera pas ouverte pour les élèves pensionnaire-externés et les demi-pensionnaires.

Mme le Proviseur précise que seuls les étudiants CPGE de Camille Guérin sont admis à passer les concours dans l'établissement.

Un représentant élève demande ce qu'il est prévu pour le paiement de la pension.

Le gestionnaire répond que les remises d'ordre ont eu lieu pour le 2^{ème} trimestre, qu'il n'y a pas eu de prélèvement en avril et en mai. Pour le mois de juin rien n'est officiellement prévu pour le moment, des informations sont demandées auprès des instances régionales et des autres établissements. La situation est compliquée surtout pour les étudiants CPGE internes.

• Procédure de gestion d'une suspicion de COVID-19

- rappel des symptômes évocateurs
- gestion par l'infirmerie et le médecin scolaire
- descriptif de la conduite à tenir
- salles dédiées pour isolement (A006 et B018)

Vote pour acceptation du protocole sanitaire
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22
Acte n°63

IV. Vie financière

Décisions budgétaires modificatives

Annexe 2 : DBM n°2 (pour information)

Annexe 3 : DBM n°3 (pour vote)

Annexe 4 : Prélèvement sur fonds de roulement

Achat d'un ordinateur portable pour Mme Babin, Proviseure adjointe

DBM de 3 150 € sur opération en capital

Un représentant des enseignants fait remarquer que les enseignants n'ont pas eu d'aide financière pour pouvoir assurer l'enseignement à distance (connexion internet, ordinateur...).

Mme le Proviseur précise que certains professeurs sont venus utiliser le matériel de l'établissement pendant le confinement pour pouvoir assurer leurs cours à distance.

Vote pour l'approbation de la DBM
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20
Acte n°62

V. Questions diverses

Fin de séance : 19h05